



## COMITÉ SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

### PROCÈS VERBAL

-----

Le vingt-et-un décembre deux mille dix-sept, les administrateurs du Comité syndical du Syndicat de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqués par le Président le huit décembre deux mille dix-sept, se sont réunis à 14h30 dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs sis 8, rue Villiot à Paris 12ème.

#### Etaient présents :

##### Au titre du Conseil de Paris :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Halima JEMNI, M. Patrick TREMEGE et M. François VAUGLIN

##### Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. Frédéric MOLOSSI

##### Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

M. Pierre BELL-LLOCH, Mme Chantal DURAND et M. Daniel GUERIN

##### Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Daniel COURTES et M. Denis LARGHERO

#### Etaient absents excusés :

M. Belaïde BEDDREDINE, M. David BELLIARD, Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-Michel BLUTEAU, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSEL, Mme Josiane FISCHER, M. Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), M. Christian METAIRIE, M. Gabriel MASSOU, Mme Valérie NAHMIA, Mme Annick OLIVIER et Mme Anne-Constance ONGHENA

#### Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Belaïde BEDDREDINE à M. Daniel COURTES  
M. David BELLIARD à M. Daniel GUERIN  
M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Pierre BELL-LLOCH  
Mme Célia BLAUDEL à M. François VAUGLIN  
Mme Colombe BROSEL à M. Frédéric MOLOSSI  
M. Bertrand KERN à M. Denis LARGHERO  
M. Christian METAIRIE à Mme Chantal DURAND  
Mme Annick OLIVIER à Mme Halima JEMNI

-----

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 14h40.

**M. Daniel COURTES** a accepté de remplir les fonctions de secrétaire de la séance, qui lui ont été proposées.

**1. DELIBERATION N°2017-12/07 RELATIVE A LA REVISION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE-EPTB SEINE GRANDS LACS VISANT A PERMETTRE AUX EPCI -FP DE TROYES-CHAMPAGNE-METROPOLE ET DE SAINT-DIZIER-DER ET BLAISE D'ADHERER**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'intérêt de la révision statutaire proposée permettant l'adhésion de deux nouveaux membres, les Communautés d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole et de Saint-Dizier-Der et Blaise d'adhérer. Le Comité adopte les statuts révisés du Syndicat mixte-EPTB Seine Grands Lacs qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2. DELIBERATIONS N°2017-12/08 ET N°2017-12/09 RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 ET A L'AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les orientations budgétaires 2018. Il autorise M. le Président, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et jusqu'à l'adoption du budget primitif d'investissement pour l'année 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser.

Les crédits seront affectés aux dépenses suivantes pour un montant total de 3 742 825,00€ :

PROGRAMME		Crédits ouverts 2017 (BP+BS), hors RAR	Montant autorisé avant vote du BP
10	Bois et forêts	161 000,00 €	40 250,00 €
20	Investissement transversaux	2 423 000,00 €	605 750,00 €
21	Equipement du lac-réservoir Pannecièrè	676 608,00 €	169 152,00 €
22	Equipement du lac-réservoir Seine	2 867 892,00 €	716 973,00 €
23	Equipement du lac-réservoir Aube	1 875 000,00 €	468 750,00 €
24	Equipement du lac-réservoir Marne	2 594 800,00 €	648 700,00 €
30	Aménagement de la Bassée	4 373 000,00 €	1 093 250,00 €
TOTAL		14 971 300,00 €	3 742 825,00 €

**3. DELIBERATION N°2017-12/10 RELATIVE A LA SITUATION DE TRESORERIE DU SYNDICAT MIXTE**

Le Comité syndical donne acte à M. le Président de sa communication sur la situation de trésorerie du Syndicat mixte arrêtée à la date du 31 octobre 2017.

**4. DELIBERATION N°2017-12/11 RELATIVE A LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Le Comité syndical donne acte à M. le Président de sa communication sur la souscription d'un prêt par le Syndicat mixte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 865 000,00 €.

**5. DELIBERATION N°2017-12/12 RELATIVE AUX MARCHES ET ACCORDS-CADRES PASSES DU 1ER JUIN 2017 AU 1ER DECEMBRE 2017 EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N°2015-36 DU 5 JUIN 2015 DONNANT DELEGATION AU PRESIDENT**

Le Comité syndical donne acte à M. le Président de sa communication de la liste des marchés et accords-cadres conclus du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2017, en application de la délibération n°2015-36 du 5 juin 2015 lui donnant délégation de pouvoir pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services, y compris de maîtrise d'œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**6. DELIBERATIONS N°2017-12/13 ET N°2017-12/14 RELATIVES A LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE POUR SERVICE RENDU PAR LE SOUTIEN D'ETIAGE DES LACS-RESERVOIRS EN 2016 ET 2017**

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de restitution du trop-perçu de la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage entre le 15 juin 2016 et le 15 décembre 2016 équivalent à 0,32 centimes d'euros par m<sup>3</sup> prélevé, qui fera l'objet d'un remboursement auprès de chaque redevable concerné. Il est décidé que le taux de la redevance pour le service rendu en 2017 par le soutien d'étiage des quatre lacs-réservoirs est fixé à 1,80 centime d'euro par m<sup>3</sup>.

La séance est levée le 21 décembre 2017 à 16h30.